

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 15/12/2011

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick, Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine, GINDRE Nicolas, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe.
Secrétaire de séance	PILLARD Claudie

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 17/11/2011 qui appelle les compléments d'information ou rectificatifs suivants :

Point IV - Bibliothèque intercommunale : L'intervention à Septmoncel du personnel de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude sera sollicitée pendant deux demi-journées pour procéder à l'encaissement des cartes d'abonnement.

La carte est valable un an à compter du jour où elle est acquise ; la première carte est financée par la commune de Septmoncel.

Point V - Projet Fontaine : Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité avec 1 abstention et 1 non participation au pouvoir.

Point VII - Questions diverses : Eclairage Public : M. Jean-Louis MICHARD, en charge du dossier, a déposé une demande de cet équipement pour 5 postes : Montépile, Le Bourg, Le Dîme, L'Etain et Le Manon.

Ces remarques étant entérinées, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I. MAISON DE L'ENFANCE

A) HORAIRES D'OUVERTURE

M. le Maire informe l'assemblée que la rédaction des règlements intérieurs est terminée et validée et que seule la question des horaires reste à entériner. Il remercie à ce titre Nadia Lahu, en charge de ces affaires pour la commune de Lamoura, pour le travail réalisé. Il signale que le travail de remise à niveau a été plus important que ce qui était imaginé.

Les règlements intérieurs devront être applicables pour l'exercice 2012.

Il rappelle que les horaires d'ouverture des trois structures : crèche, ALSH Septmoncel et ALSH Lamoura, ne sont pas harmonisés. A cet effet, un questionnaire a été soumis aux familles afin de connaître les besoins et adapter au mieux les plages horaires de fonctionnement.

Les réponses de 43 familles enregistrées (43 sur 110 familles consultées), donne les résultats suivants :

Analyse par Famille

Horaires matin

	Effectif	%	% des répondants
7H00	15	34,88%	39%
7H15	2	4,65%	5%
7H30	19	44,19%	50%
8H00	1	2,33%	3%
8H15	1	2,33%	3%
Sans réponse	5	11,63%	
	43		

56% après 7h30

Horaires soir semaine

	Effectif	%	% des répondants
17H45	1	2,33%	3%
18H00	2	4,65%	5%
18H30	23	53,49%	58%
19H00	14	32,56%	35%
Sans réponse	3	6,98%	
	43		

65% avant 18h30

Horaires vendredi soir

	Effectif	%	% des répondants
16H45	1	2,33%	3%
17H00	7	16,28%	18%
17H30	20	46,51%	51%
18H00	4	9,30%	10%
18H30	6	13,95%	15%
19H00	1	2,33%	3%
Sans réponse	4	9,30%	
	42		

72% avant 17h30

Fermeture de 4 semaines en été

	Effectif	%	% des répondants
N	16	37,21%	40%
O	24	55,81%	60%
Sans réponse	3	6,98%	
	43		

60% sont favorables à une fermeture de 4 semaines en été

Fermeture d'une semaine à Noël

	Effectif	%	% des répondants
O	39	90,70%	100%
Sans réponse	4	9,30%	
	43		

100% sont favorables à une fermeture de 1 semaine à Noël

M. le Maire relate les échanges entre les membres de l'association de parents et les représentants des municipalités en rappelant la nécessité de maîtrise des coûts au niveau communal.

Il souligne à ce titre que des tentatives de pression de certains responsables de l'association lui paraissent inacceptables et blessantes ; excédé par la teneur des derniers emails cite : « Que des enseignants dont le temps de travail contraint est de 18h hebdomadaire puissent faire valoir une prise de poste à 8h pour réclamer un maintien d'ouverture à 7h, que des cadres qui peuvent aménager leur prise de rendez-vous soient ceux qui sollicitent une fermeture tardive générant des déficits à la structure, je trouve ça honteux. Je veux bien entendre les travailleurs frontaliers, leurs véritables soucis, mais je ne peux entendre ceux qui refusent la voix de la raison ».

Après débats dont il ressort que l'ensemble des parties doit faire un effort et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, propose :

- **Ouverture de la Crèche de 7h30 à 18h30**
à l'exception du vendredi, fermeture à 18h00 (plutôt que 17h30).
- **Ouverture de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) - Septmoncel/Lamoura de 7h15 à 18h30** à l'exception du vendredi, fermeture à 18h00.
- Fermeture pour congés d'été : 4 semaines,
- Fermeture pour congés de Noël : 1 semaine.

B) FOURNITURE DE CHANGES EN CRECHE - GROUPEMENT DE COMMANDES

M. le Maire informe de la nécessité d'appliquer la réglementation et fait part de la demande de la Caisse d'Allocations Familiales sollicitant les gestionnaires de crèche pour la fourniture des changes complets à compter du 01/01/2012.

Dans le cadre de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, des contacts ont été pris avec les crèches de Saint-Claude et Lavans les Saint-Claude afin de grouper les achats et ainsi obtenir de meilleurs prix, le coût annuel pour notre crèche étant estimé à 3 500 €.

Le Conseil Municipal prend acte de cette obligation, et après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer une convention de groupement de commandes entre les trois communes.

C) CONVENTION ENTRE LA CRECHE ET LE MEDECIN REFERANT

M. le Maire rappelle la convention qui était signée entre l'association gestionnaire de la crèche et un médecin référant devant assurer les prestations suivantes :

- 2 visites annuelles de 5 heures chacune,
- une déclaration auprès de la DDASS en cas d'épidémie, ou d'intoxication alimentaire,
- une "veille" en dehors de ces visites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, confirme la reconduction de cette convention pour 2012 entre la Maison de l'Enfance Lamoura / Septmoncel et le Docteur JEAUNEAUX, sur la base d'une rémunération annuelle de 600 € et autorise M. Le Maire à signer ladite convention.

D) DEMANDES DE FORMATION

Trois demandes de formation ont été sollicitées de la part du personnel de la Maison de l'Enfance. S'agissant de formations payantes, M. le Maire souhaite qu'une étude particulière soit conduite par la commission du personnel.

II. TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE

M. le Maire rappelle la proposition faite lors du Conseil Municipal du 27/10/2011 de réactualiser le coût des concessions trentenaires et des cavurnes du cimetière intercommunal Les Molunes / Septmoncel.

Par délibération en date du 06/12/2011, le Conseil Municipal des Molunes a validé les tarifs proposés, applicables au 01/01/2012, comme suit :

- Concession trentenaire... 240 €
- Caverne 180 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, entérine cette décision.

III. LOCATION SALLE DU PRESBYTERE

M. le Maire fait part d'une demande de location de la salle du 3ème âge, dans le bâtiment du presbytère, par une personne extérieure à la commune souhaitant y organiser le réveillon de fin d'année.

Rappelant que cette salle, pour des raisons de manque de disponibilité, avait été mis à disposition aux administrés septmoncelands après signature de convention avec le Club « Paix et joie » propriétaire des tables, chaises et de la vaisselle, l'assemblée considère que la Salle de Musique, une fois les travaux achevés, apportera une réponse à ce type de demande et après en avoir délibéré et à l'unanimité, ne souhaite pas ouvrir la location de la salle du Presbytère aux personnes extérieures à la commune.

IV. POSE PANNEAU PUBLICITE SUR PROPRIETE PRIVEE

M. le Maire fait part des discussions pour implanter, sur un emplacement privé, un panneau d'informations annonçant les commerces du centre du village. Or, le propriétaire sollicite désormais en compensation le déneigement du parking et le débroussaillage du talus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, estime la demande inconsidérée au regard de la contrainte engendrée et réfléchit à d'autres possibilités.

V. SMAAHJ : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Claude FORET, Directeur du Syndicat Mixte d'Accompagnement des Aînés du Haut-Jura, informant du souhait de mise en place d'un défibrillateur cardiaque automatique à l'entrée du Cantou sur recommandation du pharmacien de l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté, et sollicite une participation financière de 50% de la commune, l'appareil étant disponible pour tous.

Disposer de cet appareil permet effectivement des secours plus rapides mais le Cantou des Saphirs n'est pas sur un lieu de passage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, propose de réfléchir avec le SMAAHJ à une implantation plus centrale au village, dès lors que la commune participe au financement.

VI. NOMINATION RESPONSABLE SECURITE PISTES DE SKI DE FOND

M. le Maire rappelle l'obligation, dans le cadre du plan de secours, de nommer un référent par commune pour les pistes de ski de fond. Sa mission consiste à surveiller la signalisation des pistes, le balisage, l'information des skieurs sur les zones de danger, les interdictions particulières, les horaires d'ouverture et de fermeture des pistes skiabiles.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de proposer M. Patrick GINI pour l'assurer cette fonction.

VII. COURRIERS DIVERS

A) PROJET D'A.P.P.B. DES CORNICHES CALCAIRES DU JURA - REUNION CIRQUE DES FOULES

M. le Maire fait part du compte rendu établi par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Franche-Comté (DREAL) suite à la réunion relative au projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) des corniches calcaires du Jura qui s'est tenue à Saint-Claude le 1er avril 2011.

Ce projet vise à préserver une partie du Cirque des Foules qui abrite, outre des espèces d'oiseaux protégées comme le martinet alpin, l'hirondelle des rochers..., et deux espèces menacées en Franche-Comté : le Faucon Pèlerin et le Grand Duc.

Le Cirque des Foules est un site d'intérêt majeur pour la biodiversité de par sa richesse faunistique et floristique, comme il est aussi un site d'intérêt pour la pratique du vol libre et pour les activités spéléologiques.

Quant au projet de via Ferrata en discussion depuis 2004, l'Etat note qu'il n'a reçu aucun dépôt officiel avec à l'appui des études économiques ou des études de marché pour en définir la faisabilité.

M. Patrick GINI précise que le dépôt officiel n'a pas été réalisé en raison de l'obligation de démontrer qu'aucun autre lieu ne peut accueillir ce projet. M. le Maire évoque un entretien avec M. Christian BRUNEL, technicien au Parc Naturel Régional du Haut- Jura et prévoit une réunion avec les représentants de la DREAL.

Un autre site est envisagé pour la Via Ferrata sur le secteur du Flumen avec remontée sur les Grès ; là, ce serait d'un niveau plus accessible, voire ludique, avec néanmoins des difficultés techniques variables.

B) CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE - PLAN DE DEVELOPPEMENT DE MASSIF

M. le Maire présente le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue à la Mairie de Septmoncel le 03/11/2011 avec pour objet, le lancement du Plan de Développement de Massif Massacre-Nerbier.

Cette opération vise à dynamiser la gestion en forêt privée et la mobilisation de bois dans le cadre d'une gestion durable des forêts. Les agents du Centre Régional de la Propriété Forestière et de la Chambre d'Agriculture sont à la disposition des propriétaires, en les aidants à vendre ou à

acheter des parcelles entre riverains, évitant ainsi le morcellement des forêts. Des aides sont allouées sur les actes notariés.

Enfin, un nouveau courrier d'enquête sera prochainement adressé à tous les propriétaires forestiers du massif du Massacre et du massif des Nerbiers, en partenariat avec les mairies, afin de faciliter la restructuration foncière.

C) REUNION SPANC - ELABORATION, ANIMATION ET CONDUITE DU PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

M. Alain MOYAT dresse le compte rendu de la réunion du 09/11/2011 au cours de laquelle a été présenté le bureau d'études POYRY de Besançon qui a en charge de faire un état des lieux de l'assainissement individuel dans les 28 communes de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Une fois le plan de zonage des réseaux d'assainissement réalisé, il sera proposé à chaque municipalité de discuter des investissements à programmer, des amortissements à prévoir et d'étudier l'impact sur les services d'eau et d'assainissement.

D) CONCOURS VILLAGES FLEURIS - PALMARES DEPARTEMENTAL

Mme Françoise PERALTA a assisté à la remise des prix du Concours "Fleurir la France", au Conseil Général le 10/12/2011. Sur les 49 communes qui ont concouru, Septmoncel se situe à la 29ème place et a reçu un chèque de 50 €.

Très peu de communes d'altitude présentent leur candidature ; elles se considèrent défavorisées par rapport aux communes de la plaine dont le fleurissement est beaucoup plus précoce.

E) SIDEC

M. Jean-Louis MICHARD fait part d'un courriel du SIDEC proposant la relance du contrat "illume" portant sur le parc d'éclairage public. Comme l'année précédente, l'assemblée n'y est pas favorable.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

A) INTEGRATION DES CONTAINERS SEMI-ENTERRES DANS L'ACTIF DE LA COMMUNES

M. le Maire transmet la demande de M. le Président de La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude qui souhaite redonner aux communes les immobilisations faites par les ex-communautés de communes.

La commune de Septmoncel est concernée par l'intégration dans son actif des containers semi-enterrés.

L'assemblée s'interroge sur le bien fondé de ce transfert, étant donné que la Communauté de Communes des Hautes Combes avait financé la partie "génie civil", que les containers ont été financés par le SICTOM du Haut-jura, que tout cela est régi par convention entre les deux parties précitées et que par ailleurs, la compétence ordures ménagères est attribuée à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Pour ces raisons, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, refuse de voir les containers semi-enterrés dans l'actif de la collectivité.

B) ENTRETIEN ESPACES VERTS ET DENEIGEMENT DE L'IMMEUBLE "LE RUBIS"

M. Le Maire souligne, pour des raisons techniques, le faible entretien par la commune des espaces verts de l'immeuble "Le Rubis" et l'incapacité à déneiger complètement ce bâtiment contre facturation aux co-propriétaires.

Il invite ces derniers à s'adresser à des prestataires locaux qui disposent du matériel adéquat. L'assemblée approuve cette proposition.

C) DEMANDE DE JALONS POUR VOIE PRIVEE

M. le Maire fait part d'une demande de 5 jalons pour le balisage d'une voie privée.

Proposition est faite que l'employé communal place les jalons à l'automne et qu'ils soient facturés avec le déneigement.

Il est rappelé que le déneigement est effectué par la mairie sur des chemins jalonnés et élagués.

M. Jean-Christophe SAVOIE en charge du déneigement, a pour mission de recenser les voies privées non jalonnées.

D) COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 08/11/2011

M. Jean-Christophe SAVOIE dresse le compte rendu du dernier Conseil d'école.

L'école accueille actuellement 62 élèves + 5 rentrées en janvier, à mi-temps mais il y a un risque de baisse dans les années à venir.

Les projets pédagogiques sont rappelés et notamment le voyage à Paris en Avril 2012 pour 44 élèves du CP au CM2.

La mairie est remerciée pour les travaux réalisés cette année et prend note des nouvelles requêtes.

E) INFORMATIONS SUR PARUTION DE COMPTES-RENDUS DANS LA PRESSE

M. le Maire informe que les comptes-rendus des séances de Conseil Municipal ne sont publiés dans le journal Le Progrès que s'ils sont assurés par un journaliste ou un correspondant du journal présent lors de la réunion.

En revanche, il semble que la transmission pourra être possible sur le journal "Les Hebdos du Haut-Jura".

F) TRAVAUX EN COURS

Concernant la salle de musique, le ponçage du parquet sera réalisé par les employés communaux. L'installation des toilettes est terminée. Reste l'aménagement de la cuisine.

G) EXPOSITION DE FIN D'ANNEE

L'exposition pour cette fin d'année est annulée suite à des difficultés d'organisation.

H) INSCRIPTIONS LISTE ELECTORALE

Une permanence sera assurée pour les inscriptions sur la liste électorale **le samedi 31 décembre de 10h00 à 11h30.**

I) COMMISSION DE SECURITE

Suite à la visite de la commission de sécurité dans trois établissements dont le Cantou des Saphirs, tous les avis ont été défavorables.

L'assemblée est découragée face aux consignes très strictes de M. le Préfet.

Séance levée à 23 h 55

Affiché le 22/12/2011

Le Maire,

Raphaël PERRIN